

Questions au Feuilleton

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. L'usine Uniroyal détient en vertu de la «Clean Water Act» de la province de l'Alberta un permis n° 78-WL-037 qui autorise la décharge d'eaux résiduaires dans la rivière Saskatchewan nord jusqu'à une quantité maximale de 68.2 mètres cubes par jour. L'effluent se compose de condensations de vapeur, d'eaux de refroidissement et de débordements de la fosse septique. Le permis a été préparé par le ministère de l'Environnement de l'Alberta en consultation avec Environnement Canada.

2. Les quantités de produits chimiques relevées dans cet effluent, le 15 octobre, 1979, sont les suivantes:

Paramètre	Mg/l	Paramètre	Mg/l
pH	7.7	conductivité	492. ms/cm
Fer	0.88	Matières solides totales	
Calcium	47.	dissoutes	254.
Dureté totale	192.	Magnésium	18.
Potassium	1.0	Sodium	14.
NO ₂ + NO ₃	3.26	Silice	3.5
Fluorures	0.22	Nitrates	0.05*
Sulfates	50.	Chlorures	53.
Alcalinité totale	94.	Bicarbonates	114.
DCO	43.0	Huiles et graisses	2.6
Carbone total	38.	Carbone organique total	16.
		Carbone organique total	22.
Résidu total (calculé)	369.	Résidu filtrable	350.
Résidu non filtrable	19.	Turbidité	17.
Amoniaque	0.48	Phosphore total	1.38
Azote total de Kjeldahl	1.39	Phénols	0.148
Agents tensio-actifs	0.70	Mercure	0.0005
Cobalt	0.003	Cuivre	0.227
Nickel	0.023	Cadmium	0.001*
Plomb	0.015	Zinc	0.417
Manganèse	0.182	Chrome	0.030
2,4,D	14.9		

* Indique une concentration moindre. La conductivité est donnée en microsiemens/cm, et le pH en unités pH. L'alcalinité et la dureté sont exprimées d'après la quantité de carbonates de calcium. Les nitrates + les nitrites sont exprimées par la valeur N.

3. Le gouvernement détient un pouvoir constitutionnel de contrôle sur les déplacements interprovinciaux de polluants. Bien qu'il n'existe aucune loi fédérale spécifique qui régit la pollution de cours d'eau communs à plus d'une province, les articles 33 à 33.4 de la loi sur les pêcheries, traitant de la pollution des eaux, pourrait s'appliquer dans les cas où les polluants nuisent aux ressources halieutiques. Le gouvernement fédéral ébauche présentement une nouvelle loi qu'il compte inscrire dans le cadre d'une politique globale de protection de l'environnement et qui régirait certains aspects du transport interprovincial des polluants. (L'établissement de cette politique nécessite de nouvelles consultations avec les provinces.)

4. Aucune accusation n'a été portée, ni n'est prévue.

5. On estime que les décharges excessives de concentrations de 2,4,D et de carbone total sont temporaires seulement. Étant donné que ces décharges sont quantitativement minimales, leurs conséquences sont jugées sans gravité.

6. La direction de la qualité des eaux du ministère albertain de l'Environnement collabore avec la compagnie afin de déterminer la cause de ces décharges et d'y remédier.

LA SCHL—LES UNITÉS DE LOCATION

Question n° 825—M. Howie:

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1979, combien d'unités de location a) de Fredericton, b) de Toronto, c) de Vancouver, d) du Nouveau-Brunswick, e) du Québec, f) de l'Ontario avaient une hypothèque financée par la S.C.H.L.?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'a fourni les renseignements suivants:

Logements locatifs approuvés par la SCHL dans le cadre des villes/provinces sélectionnées, au cours de l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1979

Ville/province	Logements	Places de foyer	\$000
Fredericton	—	—	—
Toronto	1,156	34	34,877
Vancouver	96	231	7,821
Nouveau-Brunswick	64	100	3,831
Québec	3,905	1,543	109,934
Ontario	3,906	413	108,116

LA BFC GAGETOWN—L'ÉLIMINATION DE POSTES CIVILS PERMANENTS

Question n° 827—M. Howie:

1. Des postes civils permanents de la base des Forces armées de Gagetown seront-ils rayés de l'organigramme d'ici l'an prochain et, le cas échéant, combien?

2. A combien s'élèvent au total les salaires annuels versés pour ces postes?

Mme Ursula Appoloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. 24 postes actuels seront supprimés.

2. Vu l'impossibilité de prédire à quel moment les postes seront supprimés, on ne peut évaluer, à l'heure actuelle, le total des traitements annuels.

LES ARSENAUX CANADIENS LTÉE—LE CONTRAT POUR DES MUNITIONS

Question n° 934—M. McKinnon:

Le MDN a-t-il adjugé un contrat de \$6,002,887 aux Arsenaux canadiens Ltée pour des munitions et, le cas échéant, pour quel type de munitions et combien de cartouches sont visées dans le contrat?

Mme Ursula Appoloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Le contrat porte sur 16,100 obus d'exercice de 105 mm à ogive plastique destinés aux chars-écoles.

LA SOCIÉTÉ DIEMACO DE KITCHENER (ONT.)—LE CONTRAT POUR DES SERVICES D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION D'ARMES DE PETIT CALIBRE

Question n° 973—M. McKinnon:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il adjugé un contrat de \$93,477 à la société Diemaco de Kitchener (Ont.) pour des services techniques d'analyse et d'évaluation d'armes de petit calibre et, dans l'affirmative, ce contrat est-il relié à la nouvelle génération d'armes de petit calibre des Forces canadiennes?

2. Quand la nouvelle génération d'armes de petit calibre sera-t-elle achetée pour les Forces canadiennes?

Mme Ursula Appoloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui.